

PRÉSENTATION

« Nous ne sommes nous qu'aux yeux des autres
et c'est à partir du regard des autres que nous nous assumons comme nous. »

Jean-Paul Sartre, *L'Être et le Néant*, Gallimard, 1943, p. 494.

Annoncé dans l'éditorial du numéro 19 par Philippe Guillot, le dossier sur l'adaptation et l'intégration scolaires voit enfin le jour. Certes, sa construction fut difficile. Nous souhaitons en effet un dossier plus étoffé. Nous espérons, malgré tout, susciter une curiosité pour ce champ de l'Éducation. Et, pour bien montrer que celui-ci concerne tous les acteurs de ce service public, il nous a semblé important d'accompagner les directives ministérielles d'une réflexion sur le handicap et la difficulté.

Bernard Vandewalle, dans le précédent numéro d'*Expressions*, le 20, abordait déjà la problématique de l'intégration scolaire de l'enfant handicapé.

Plus tard – mais il ne faut pas y voir un lien de cause à effet ! – le ministre de l'Éducation nationale a annoncé la multiplication des unités pédagogiques d'intégration (UPI) dans les collèges. Parallèlement, un groupe de travail s'est penché sur la « rénovation » de la loi de 1975 en faveur des personnes handicapées.

Pour cadrer ce travail, nous pouvons rapidement positionner historiquement l'éducation spécialisée selon trois périodes correspondant à trois logiques :

- ségrégative, depuis l'année 1909 (création des classes de perfectionnement) ;
- adaptative, vers 1940, avec l'apparition du vocable « enfance inadaptée ».
- intégrative, à partir de 1970, et plus particulièrement depuis la loi de 1975 en faveur des personnes handicapées.

La notion d'aide parcourt ces trois logiques et reste présente tout au long de ce dossier.

L'article de Bernard Jolibert traite des désordres psychologiques engendrés par l'inceste précoce chez l'enfant dont la violence perturbe profondément le développement. La critique des démarches dites préventives supposant que l'enfant est capable de dire « non » nous incite à la réflexion sur la place de l'aide que l'enseignant peut et doit tenir.

Pour continuer la réflexion sur la prévention, l'article suivant, « La prévention : comment s'y risque-t-on ? », pose le problème du sujet de la prévention : qu'est-ce que l'on prévient et qui prévient-on ? Elle tente aussi d'apporter des éléments de réponse à cette autre question : comment prévient-on ? Le concept d'adaptation est ici central, qu'il s'agisse de l'adaptation de l'enfant à la réalité scolaire ou de l'adaptation de l'école à la singularité du sujet-apprenant.

Dans cette perspective de réciprocité, l'ensemble du système éducatif est sollicité. Marie-Jeanne Vandenesse, dans sa contribution, propose de montrer pourquoi et comment impliquer chaque partenaire dans la relation d'aide à l'enfant en difficulté.

Ce travail de partenariat s'est concrétisé lors du colloque « Handicap, école et société » organisé à la Réunion du 25 au 30 novembre 2002. Les rencontres entre parents et professionnels de l'éducation spécialisée furent l'occasion d'échanges nombreux et fructueux. Michel Huchard a, à cette occasion, dressé le tableau de la situation de l'adaptation et de l'intégration scolaires à la Réunion. Cet état des lieux atteste du travail déjà effectué mais montre également les chantiers qui restent à construire dans ce domaine.

Olivier LODÉHO

Signification des principaux sigles concernant l'AIS

AIS : Adaptation et intégration scolaire.

CAAPSAIS : Certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaire.

CAMSP : Centre d'action médico-sociale précoce.

CAT : Centre d'aide par le travail

CCPE : Commission de circonscription pré-élémentaire et élémentaire

CCSD : Commission de circonscription du second degré.

CDES : Commission départementale de l'éducation spéciale.

CLIS : Classe d'intégration scolaire.

Il existe actuellement quatre types de CLIS :

CLIS 1 : accueillant des enfants handicapés mentaux.

CLIS 2 : accueillant des enfants handicapés auditifs.

CLIS 3 : accueillant des enfants handicapés visuels.

CLIS 4 : accueillant des enfants handicapés moteurs.

CMPP : Centre médico-psycho-pédagogique.

CMP : Centre médico-psychologique.

IME : Institut médico-éducatif. Un IME comporte un Institut médico-pédagogique et un Institut médico-professionnel, et assure la prise en charge d'enfants de 3 à 20 ans (et plus sous certaines conditions).

IMP : Institut médico-pédagogique.

IMPro : Institut médico-professionnel.

RASED : Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté.

SEGPA : Section d'enseignement général et professionnel adapté.

SESSAD : Service d'éducation spéciale et de soins à domicile.

UPI : Unité pédagogique d'intégration (dans le second degré).